

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-:-:-

DECRET N°72-32 du 14 février 1972
chargeant le Ministre de la Santé
Publique de l'intérim du Ministre
des Affaires Etrangères.-

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil
Présidentiel ;
VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du
Conseil Présidentiel ;
VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du
Gouvernement et le décret N° 71-149 du 4 août 1971 qui l'a
modifié.

D E C R E T E

ARTICLE 1er. A compter du 14 février 1972, Mr Albert OUASSA,
Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales, est
chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères, pen-
dant l'absence de Mr Michel AHOUANENOU.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 14 février 1972

par le Président du Conseil
Présidentiel, Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Hubert M A G A

Ampliations

PCP 6 - MCP 4 - CS 6 - Ministères 11 - HC 3
SGG 4 - IAA-DCCT-DN-IGF 4 - JORD-Gde Chanc. 2
DEP 2 - DGAJL-Dtion Stat. 4.